



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 9 juin 2015 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier
Mme Danielle Hubert, directrice des finances
Mme Sophie Arseneau, vérificatrice – Corbeil Boudreau & associés

Une dizaine de personnes assistent également à la séance.

A1506-383

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

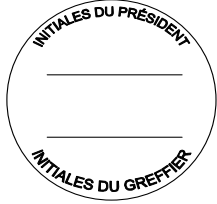
A1506-384

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Roger Chevarie, appuyée par Rose Elmonde Clarke,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point *Affaires diverses* :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Finances
 - 7.1.1 Dépôt et adoption du rapport financier 2014
 - 7.1.2 Dépôt du rapport semestriel sur l'état des revenus et dépenses
 - 7.1.3 Appropriation de surplus – Gestion des contributions municipales
 - 7.2 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.2.1 Autorisation pour procéder à la Réalisation de travaux de voirie et d'asphaltage – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

- 7.2.2 Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales – Demande d'aide financière pour l'élaboration de plans et devis – Ministère des Transports du Québec
- 7.2.3 Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales – Demande d'aide financière pour la réalisation des travaux – Ministère des Transports du Québec
- 7.3 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.3.1 Demande de certificat d'autorisation – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Projet : Amélioration du système de compostage des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.3.2 Demande d'aide financière – Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage – Projet : Amélioration du système de compostage des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.3.3 Appui au CERMIM – Demande d'aide financière dans le cadre du programme Économie sociale et mobilisation des collectivités de Recyc-Québec – Projet visant l'amélioration de la qualité des matières recyclables et la participation au compostage
 - 7.3.4 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 235 – Services professionnels – Projet de d'agrandissement de la caserne de pompiers de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.4 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.4.1 Remplacement du Forum intersectoriel des ressources et du territoire (FIRT) – Comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement
- 7.5 Développement du milieu et des communications
 - 7.5.1 Pacte rural 2015-2016 – Fonds de développement des territoires
 - 7.5.2 Dépôt et adoption – Projet pilote pour un réaménagement du modèle actuel de la desserte aérienne aux Îles-de-la-Madeleine
 - 7.5.3 Autorisation de signature – Entente de gestion – Fonds de développement des territoires – Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMOT)
- 7.6 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.6.1 Affectation du résiduel de l'entente de partenariat régionale en tourisme (EPRT) au projet *Paysages phase 2*
 - 7.6.2 Bonification de l'entente intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications – Transfert de fonds prévus au budget vers le poste : Politique culturelle
- 7.7 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.7.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 236 – Projet de construction pour le réaménagement des espaces de la mairie et du centre communautaire
- 7.8 Réglementation municipale
 - 7.8.1 Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses et un emprunt de 570 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement et d'agrandissement à la caserne de pompiers de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.8.2 Avis de motion – Règlement sur la prévention des incendies
 - 7.8.3 Dépôt du registre – Règlement n° A-2015-04 décrétant une dépense et un emprunt additionnel de 500 000 \$ et autorisant des honoraires professionnels et la réalisation de



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

travaux d'alimentation en eau potable et de voirie dans le village de Grande-Entrée

8. Affaires diverses :

- Signature d'une entente entre la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la Ville de Montréal
- Appui à l'URLS Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

9. Période de questions

10. Clôture de la séance

A1506-385

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 MAI 2015

Les membres du conseil d'agglomération ont préalablement reçu une copie du dernier procès-verbal de la séance tenue le 11 mai 2015.

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier, appuyée par Germain Leblanc, il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1506-386

RAPPORT DES COMITÉS

Le président, Jonathan Lapierre, fait le point sur le grand rassemblement des MRC, le *Grand Rendez-vous des régions*, organisé par la Fédération québécoise des municipalités, à Québec, les 3 et 4 juin dernier. Cette rencontre a permis aux élus d'échanger sur les dossiers municipaux, dont celui de l'augmentation des revenus, jugé prioritaire et de régler la question du nouveau pacte fiscal, lequel a fait l'objet d'un consensus national.

A1506-387

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 4 au 28 mai 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Gaétan Richard, il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 961 234,02 \$.

A1506-388

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

A1506-389

Dépôt et adoption du rapport financier 2014

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2014 de la Municipalité sont achevés;

CONSIDÉRANT QUE copies de ces rapports ont été soumises aux membres du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la vérificatrice, Sophie Arseneau, en a présenté les grandes lignes séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que l'on prenne acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur, pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2014, préparés par la firme Corbeil Boudreau & associés.

A1506-390

Dépôt du rapport semestriel sur l'état des revenus et dépenses

En vertu de l'article 105,4 de la Loi sur les cités et villes, la directrice des finances, Danielle Hubert, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour le premier semestre de l'année en cours.

A1506-391

Appropriation de surplus – Gestion des contributions municipales

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération reçoit occasionnellement de la part d'organismes ou d'associations, des demandes de contribution financière pour la tenue d'activités à caractère particulier ou pour assurer le soutien financier du milieu à la réalisation de projets;

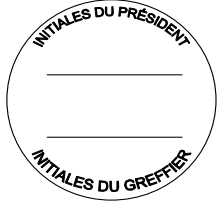
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération envisage de mettre en place une politique relative à l'octroi de contributions financières liées à ces demandes;

CONSIDÉRANT QU' aucun budget n'est actuellement disponible à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise la Direction des finances à approprier 12 300 \$, à même le surplus de l'agglomération, laquelle somme sera affectée au poste budgétaire « gestion des contributions municipales ».



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

A1506-392

Autorisation pour procéder à la réalisation de travaux de voirie et d'asphaltage – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine prévoit réaliser des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins municipaux du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics a estimé les coûts de ces travaux à 1 082 809,12, lesquels sont détaillés comme suit :

- Emprunt par règlement de 750 000 \$ plus une dépense de 7 975 \$ provenant du fonds général de l'agglomération;
- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier : 324 834,12 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} juin dernier, le Règlement n° A-2015-06 décrétant une dépense de 757 975 \$ et un emprunt de 750 000 \$ et autorisant des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins municipaux remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'approprier les deniers nécessaires au financement du solde des coûts estimés, soit 324 834,12 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports du Québec, dans une lettre datée du 12 février 2015, a confirmé à la Municipalité l'octroi d'une subvention maximale de 375 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (chapitre T-14);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise la réalisation de travaux de voirie et de pose d'asphalte sur les chemins municipaux, le tout conformément à l'estimation préparée par Caroline Richard, ing, datée du 1^{er} juin 2015;

que le conseil d'agglomération approprie, à même la subvention maximale de 375 000 \$ du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local, la somme de 324 834,12 \$ requise pour la réalisation de ces travaux de voirie et d'asphaltage.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

A1506-393

Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales – Demande d'aide financière pour l'élaboration de plans et devis – Ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance des modalités d'application du volet « Redressement des infrastructures routières locales » (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis relatifs à des travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports dans le cadre du Volet RIRL;

que le conseil d'agglomération confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet « Redressement des infrastructures routières locales ».

A1506-394

Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales – Demande d'aide financière pour la réalisation des travaux – Ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance des modalités d'application du volet « Redressement des infrastructures routières locales » (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à déposer une demande d'aide financière à cette fin auprès du ministère des Transports du Québec et qu'il confirme son engagement à faire réaliser les travaux requis selon les modalités prévues dans le cadre de ce programme.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1506-395

Demande de certificat d'autorisation – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Projet : Amélioration du système de compostage des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil d'agglomération le 1^{er} juin 2015 du projet *Amélioration du système de compostage des Îles-de-la-Madeleine*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite effectuer une mise à niveau des infrastructures et des méthodes actuelles du système de compostage mis en place au Centre de gestion des matières résiduelles conformément au projet proposé;

CONSIDÉRANT les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c.Q-2);

CONSIDÉRANT QU' une demande de certificat doit être acheminée à cet effet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération mandate le directeur de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique, Jean Richard, pour solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'émission d'un certificat d'autorisation aux fins de la réalisation du projet « Amélioration du système de compostage » et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis relativement à cette demande.

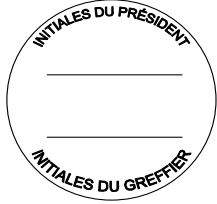
A1506-396

Demande d'aide financière – Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage – Projet : Amélioration du système de compostage des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération entend mettre en place un nouveau procédé visant à améliorer l'efficacité et la qualité du compost au Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la mise à niveau des infrastructures existantes et de revoir les méthodes d'opération;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a mis à la disposition des municipalités un programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage relativement au projet : Amélioration du système de compostage des Îles-de-la-Madeleine.

A1506-397

Appui au CERMIM – Demande d'aide financière dans le cadre du programme Économie sociale et mobilisation des collectivités de Recyc-Québec – Projet visant l'amélioration de la qualité des matières recyclables et la participation au compostage

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de mettre en place des moyens pour enrayer les problèmes d'humidité et optimiser la qualité des matières recyclables non triées au Centre des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait également lieu de sensibiliser davantage les institutions, commerces et industries à l'effort de valorisation des matières recyclables et compostables;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) souhaite déposer une demande d'aide financière à Recyc-Québec pour la réalisation d'un projet visant l'amélioration de la qualité des matières recyclables et l'augmentation de la participation au compostage;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

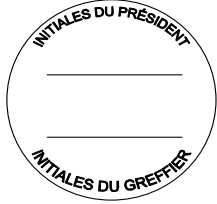
que le conseil d'agglomération donne son appui au CERMIM relativement à la présentation de ce projet dans le cadre du programme Économie sociale et mobilisation des collectivités;

qu'il autorise le versement d'une contribution municipale maximale de 50 000 \$, provenant du surplus de l'agglomération, à la réalisation de ce projet.

A1506-398

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 235 – Services professionnels – Projet d'agrandissement de la caserne de pompiers de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé le 5 mai dernier, à un appel d'offres sur invitation relativement à fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre du projet d'agrandissement de la caserne de pompiers de L'Île-du-Havre-Aubert;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues, dont celles de :

- Gagnon Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & associés
- Jean-Marc Coursol, architecte
- Bourgeois / Lechasseur, architectes

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions ont obtenu la note de qualification de 70 % et que le comité de sélection a complété l'analyse et l'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération retienne l'offre de « Bourgeois / Lechasseur, architectes », au prix forfaitaire de 25 869,38 \$ incluant les taxes;

que le conseil autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A1506-399

Remplacement du Forum intersectoriel des ressources et du territoire (FIRT) – Comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement

Dans le cadre d'un processus de décentralisation en matière de développement du territoire et des ressources naturelles, qui s'est échelonné sur plusieurs années, la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGIM) a adopté en 2010 le *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* et mis sur pied un Forum intersectoriel sur les ressources et le territoire (FIRT), permettant ainsi une concertation entre les principaux acteurs locaux concernés.

À la suite de l'abolition de la CREGIM par le gouvernement du Québec et la mise en place graduelle d'une nouvelle façon de faire, la composition et les mandats du FIRT doivent être revus en fonction de cette nouvelle réalité et des nombreux défis auxquels aura à faire face l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine à l'égard du développement de son territoire public et de ses ressources naturelles.

CONSIDÉRANT QUE le territoire public compte pour 30 % de la superficie totale de l'archipel et que celui-ci abrite des écosystèmes d'une grande richesse et d'une grande vulnérabilité;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux à l'égard de ce territoire tant du point de vue environnemental, social qu'économique;

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine est devenue gestionnaire du territoire public à la suite de la signature, avec le ministère des Ressources naturelles, d'une convention de gestion territoriale (CGT);



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération entend favoriser et assumer une plus grande prise en charge du milieu quant à la gestion et au développement de ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE le FIRT dans sa formule d'origine a démontré la nécessité de réunir autour d'une table les différents acteurs qui par leurs actions ou leurs connaissances ont un lien direct avec le territoire public et les ressources qu'il contient;

CONSIDÉRANT QUE sous l'égide de la CREGIM, le milieu s'est également doté d'un groupe de référence en environnement (GRE), qui avait comme mandat d'échanger sur des dossiers à caractère environnemental et au besoin soumettre des avis aux instances politiques;

CONSIDÉRANT QU' au cours de l'année 2014, les membres du FIRT et du GRE sont arrivés à la conclusion que la fusion des deux comités en une seule et même entité permettrait un travail plus efficace;

CONSIDÉRANT QUE la signature de la convention relative à la gestion des terres publiques exige que l'Agglomération se dote d'un comité multiressource et qu'il a été décidé que le FIRT, auquel on ajouterait des utilisateurs, devait également assumer ce rôle;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt des citoyens de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine que le conseil se dote d'un comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière de gestion des terres publiques et de protection de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine se dote d'un comité consultatif qui remplacera le FIRT et le GRE et qui jouera également le rôle du comité multiressource prévu dans le cadre de la Convention de gestion territoriale (CGT);

que le comité, qui portera dorénavant le nom de **comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement (CCTPE)**, soit chargé d'étudier et d'émettre des recommandations au conseil d'agglomération sur toute question qui lui sera soumise à l'égard de la gestion et du développement du territoire public et de ses ressources, ou de tout autre dossier à caractère environnemental qui aurait un lien avec ce territoire;

que le comité joue également le rôle du comité multiressource tel que requis par la Convention de gestion territoriale et sur la base des orientations contenues dans la planification d'aménagement intégré (PAI) qui en découle;

que le comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement soit composé des membres suivants :

- un élu de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- un élu de la Municipalité de Grosse-Île
- un représentant du Comité ZIP
- un représentant d'Attention Fragîles



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

- un représentant de la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine
- un représentant de Tourisme Îles de la Madeleine
- un représentant du Club de VTT des Îles
- un représentant du ministère des Transports du Québec
- un représentant du CERMIM
- un représentant du MAPAQ
- un représentant du Bon goût frais des Îles
- trois utilisateurs
- deux citoyens représentant la société civile

Le comité sera appuyé sur le plan technique par MM. Serge Bourgeois et Benoit Boudreau qui devront assurer la logistique et le bon fonctionnement du comité.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

A1506-400

Pacte rural 2015-2016 – Fonds de développement des territoires

CONSIDÉRANT l'intégration de différents programmes dans un seul et nouveau fonds appelé *Fonds de développement des territoires (FDT)*;

CONSIDÉRANT QUE les sommes disponibles dans le programme Pacte rural seront intégrées dans ce nouveau fonds;

CONSIDÉRANT la nécessité que le conseil d'agglomération précise son orientation quant à l'utilisation des sommes dévolues au développement rural à même le Fonds de développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le plan de travail du Pacte rural a été révisé et adopté par le conseil d'agglomération en décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'importance des interventions en matière de développement rural dans la réalisation de projets structurants qui améliorent la qualité de vie des gens sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, le montant de 358 600 \$ initialement prévu au programme Pacte rural, soit maintenu et affecté au développement rural;

que pour ce même exercice, une somme minimale de 60 000 \$ soit réservée aux fins de la mise en œuvre d'actions liées au projet de territoire Horizon 2025 et que le résiduel soit affecté au soutien à la réalisation de projets présentés par le milieu et admissibles selon les modalités prévues au plan de travail adopté par le conseil d'agglomération le 9 décembre 2014 ainsi qu'aux ressources humaines nécessaires à l'accompagnement des promoteurs et au suivi des dossiers.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

A1506-401

Dépôt et adoption – Projet pilote pour un réaménagement du modèle actuel de la desserte aérienne aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE les changements annoncés par la compagnie aérienne Pascan engendrent un appauvrissement de l'offre régulière de transport au départ et à destination du marché des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE ces changements impliquent une modification à l'horaire ayant des impacts majeurs sur les services à la population, aux services de santé et aux gens d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs réels payés par les passagers sont instables, tendent à augmenter et nuisent au développement socioéconomique et au volume de passagers;

CONSIDÉRANT QUE les opportunités de développement et d'étalement de l'industrie touristique, notamment par les voyages de courts séjours, sont freinées par des coûts élevés de forfaitisation;

CONSIDÉRANT les répercussions constatées lorsqu'Air Canada Jazz se trouve en situation de monopole telles que l'effet négatif sur les prix ainsi que l'insuffisance de sièges, en période de congestion;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote a été l'objet de discussions par le Forum des partenaires et la Commission consultative sur les transports, travaillé par les partenaires que sont l'Agglomération, Tourisme Îles de la Madeleine, la Chambre de commerce et le Centre intégré de santé et services sociaux et acheminé au gouvernement du Québec par le député des Îles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

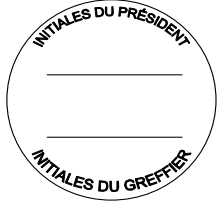
que le conseil d'agglomération adopte le projet pilote pour un réaménagement du modèle actuel de desserte aérienne aux Îles-de-la-Madeleine et prenne acte de son dépôt auprès des instances gouvernementales.

A1506-402

Autorisation de signature – Entente de gestion – Fonds de développement des territoires – Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMOT)

CONSIDÉRANT la création par le gouvernement du Québec du nouveau *Fonds de développement des territoires* (FDT) réunissant différents programmes d'aide aux MRC ou territoires équivalents;

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine bénéficiera d'une somme de 857 017 \$ provenant de ce fonds;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

CONSIDÉRANT QU' un projet d'entente de gestion liant l'Agglomération et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) est en voie d'élaboration pour l'utilisation du *Fonds de développement des territoires*;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise le président du conseil d'agglomération, M. Jonathan Lapierre, à signer l'entente de gestion entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine concernant le Fonds de développement des territoires.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

A1506-403

Affectation du résiduel de l'entente de partenariat régionale en tourisme (EPRT) au projet *Paysages phase 2*

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la Politique cadre de développement touristique des Îles-de-la-Madeleine en juillet 2006;

CONSIDÉRANT QUE dans les actions ciblées par la politique figure la réalisation d'une charte des paysages, dont la mise en valeur et la protection des paysages de l'archipel;

CONSIDÉRANT QUE la pression du développement immobilier, les dégradations causées par certains comportements, les bouleversements climatiques ont un impact important sur les paysages qui sont l'attrait touristique par excellence de la destination des Îles;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de mettre en place des outils permettant de recueillir des données visant à dresser un portrait de la situation actuelle de nos paysages et de sensibiliser la population à leur préservation;

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération des Îles doit maintenant assurer la gestion de ce dossier qui était sous la responsabilité de la Conférence régionale des élus (CRÉ) et proposer un nouveau montage financier plus restreint dans le cadre du projet *Paysages phase 2*;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Îles de la Madeleine dispose d'un montant résiduel de 18 625 \$ non utilisé, lequel a été versé par l'Agglomération dans le cadre de l'Entente de partenariat régionale en tourisme;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne Conférence des élus dispose également d'un montant résiduel de 8 785 \$ lié au tourisme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise l'affectation de 18 625 \$ de l'Entente de partenariat régionale en tourisme au projet *Paysages phase 2*;

que le conseil entreprenne des démarches auprès du comité de transition de la CRÉ afin que le résiduel de 8 785 \$ soit consenti à ce projet.

A1506-404

Bonification de l'entente intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications – Transfert de fonds prévus au budget vers le poste : Politique culturelle

CONSIDÉRANT l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications en 2015 pour la mise en œuvre d'action découlant de la Politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications offre à la Municipalité de bonifier cette entente de 5 000 \$ pour des actions reliées aux bibliothèques, telles que la lecture et l'écriture, et ce, conditionnellement à ce que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine réserve un montant équivalent à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE sur recommandation du Service loisir, culture et vie communautaire, une somme de 5000 \$ peut être transférée du budget des bibliothèques à celui de la Politique culturelle puisque les interventions prévues restent en lien avec les bibliothèques municipales;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise la Direction des finances à apporter une modification au budget afin de bonifier le poste budgétaire Politique culturelle de 5 000 \$, de la façon suivante :

- 2500 \$ provenant du poste « Activités » (2-702-30-447)
- 500 \$ provenant du poste « Livres » (2-702-30-671)
- 1000 \$ provenant du poste « Services professionnels » (2-702-00-974).



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

A1506-405

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 236 – Projet de construction pour le réaménagement des espaces de la mairie et du centre communautaire

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public, lancé le 24 avril dernier, relativement au projet de construction pour le réaménagement des espaces de la mairie et du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a complété l'analyse des offres reçues dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix incluant les taxes
Constructions Renaud & Vigneau inc.	3 044 282,49 \$
Les Constructions des Îles inc.	3 046 443,77 \$
Les Entreprises Nadyco inc.	3 355 283,87 \$

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le consultant municipal Bourgeois / Lechasseur architectes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération retienne l'offre de Constructions Renaud et Vigneau inc., au prix de 2 647 777,77 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise le directeur général, Hubert Poirier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1506-406

Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses et un emprunt de 570 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement et d'agrandissement de la caserne de pompiers de L'Île-du-Havre-Aubert

Le conseiller, Roger Chevarie, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses et un emprunt de 570 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement et d'agrandissement de la caserne de pompiers de L'Île-du-Havre-Aubert.

A1506-407

Avis de motion – Règlement sur la prévention des incendies

Le conseiller, Germain Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement sur la prévention des incendies.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

A1506-408

Dépôt du registre – Règlement n° A-2015-04 décrétant une dépense et un emprunt additionnel de 500 000 \$ et autorisant des honoraires professionnels et la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable et de voirie dans le village de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le lundi 1^{er} juin 2015 au point de service du village de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° A-2015-04 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la Municipalité.

AFFAIRES DIVERSES

A1506-409

Signature d'une entente de partenariat entre la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la Ville de Montréal

CONSIDÉRANT les liens maritimes qui unissent les Îles-de-la-Madeleine à Montréal;

CONSIDÉRANT le souhait de la métropole de développer des liens solides avec les Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la volonté commune du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine et de la Ville de Montréal d'établir un partenariat permettant de favoriser le réseautage et les échanges;

CONSIDÉRANT QU' un tel partenariat favorisera le rayonnement des entreprises, des produits du terroir et de la culture des Îles-de-la-Madeleine à Montréal;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

qu'une entente de partenariat entre les Îles-de-la-Madeleine et la ville de Montréal, ayant pour objet de favoriser le développement économique, culturel et touristique des deux îles et le rayonnement des Îles-de-la-Madeleine dans la métropole, soit élaborée et que le maire et président, Jonathan Lapierre, soit autorisé à signer cette entente au nom du conseil d'agglomération;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

que l'équipe de développement du milieu soit mandatée pour définir, de concert avec les représentants de la ville de Montréal, le contenu d'une telle entente selon les objets définis.

A1506-410

Appui à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien aux unités régionales loisir et sport (URLS) a été créé en 1997 avec le mandat de développer le loisir et le sport dans chaque région du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le financement est basé sur quatre critères : l'indice de richesse 25 %, le nombre de municipalités 10 %, la population 40 % et l'étendue du territoire 25 %;

CONSIDÉRANT QUE lors de la création de l'URLS Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (URLS GIM), le gouvernement n'a pas pris en considération l'étendue du territoire ce qui résulte par un manque à gagner de 40 mille dollars annuellement;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2003, le programme de soutien aux URLS n'a ni été augmenté ni indexé d'où un manque à gagner de plus de 20 % en raison de la hausse du coût de la vie;

CONSIDÉRANT QU' en 2012, le gouvernement Marois a amorcé une tournée provinciale devant donner naissance à une politique nationale sur le loisir, le sport et l'activité physique;

CONSIDÉRANT QU' en date du 9 juin 2015, l'adoption de la politique est toujours attendue;

CONSIDÉRANT QUE les URLS sont soumises à un moratoire annuel sur leurs mandats et le financement depuis 3 ans;

CONSIDÉRANT QU' en 2014-2015, les URLS ont attendu l'approbation de leur financement par le Conseil du trésor jusqu'en octobre;

CONSIDÉRANT QU' en date du 9 juin 2015, les URLS sont toujours en attente de l'approbation des crédits du programme de soutien aux URLS par le Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'URLS GIM devra, en août prochain, mettre à pied tout son personnel si le financement n'est pas confirmé ou s'il est amputé de façon importante;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine demande au gouvernement du Québec, ce qui suit :



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-06-09

- de confirmer au plus tôt le financement de l'URLS Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- de déposer la politique du loisir et du sport d'ici l'automne afin de permettre à l'URLS Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine de continuer à jouer son rôle de soutien au loisir et au sport, rôle indispensable à la santé physique et mentale de la population;
- de corriger l'iniquité qui prive la région de 40 000 \$ annuellement.

A1506-411

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Appel d'offres n° 235 – Services professionnels - architectes – Projet d'agrandissement de la caserne de pompiers de L'Île-du-Havre-Aubert
- ❖ Broyeur au Centre de gestion des matières résiduelles – Élimination des piles de bois au CGMR
- ❖ Résolution d'appui au CERMIM – Projet visant l'amélioration de la qualité des matières recyclables et la participation au compostage
- ❖ Projet de réaménagement de la mairie – pourcentage de l'aide financière accordée
- ❖ Chemin des Caps – Travaux d'asphaltage exclus du contrat attribué à A.Y. Bouffard inc. dans le cadre de l'appel d'offres n° 232

A1506-412

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 25, sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Rose Elmonde Clarke, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Jean-Yves Lebreux, greffier